

(Actes adoptés en application du titre V du traité sur l'Union européenne)

## DÉCISION EPUE/1/2006 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 2 mai 2006

relative à la nomination du chef de l'équipe de planification de l'UE (EPUE Kosovo) en ce qui concerne l'opération de gestion de crise que l'UE pourrait mener au Kosovo dans le domaine de l'État de droit et, éventuellement, dans d'autres domaines

(2006/353/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

(2) Le secrétaire général/haut représentant a proposé de nommer M. Casper KLYNGE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment, son article 25, troisième alinéa,

DÉCIDE:

### *Article premier*

vu l'action commune 2006/304/PESC du Conseil du 10 avril 2006 sur la mise en place d'une équipe de planification de l'UE (EPUE Kosovo) en ce qui concerne l'opération de gestion de crise que l'UE pourrait mener au Kosovo dans le domaine de l'État de droit et, éventuellement, dans d'autres domaines <sup>(1)</sup>, et notamment son article 6,

M. Casper KLYNGE est nommé chef de l'équipe de planification de l'UE (EPUE Kosovo) en ce qui concerne l'opération de gestion de crise que l'UE pourrait mener au Kosovo dans le domaine de l'État de droit et, éventuellement, dans d'autres domaines.

### *Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

considérant ce qui suit:

Elle est applicable jusqu'au 31 décembre 2006.

(1) L'article 6 de l'action commune 2006/304/PESC prévoit que le Conseil autorise le Comité politique et de sécurité à prendre les décisions pertinentes conformément à l'article 25 du traité, y compris pour nommer, sur proposition du secrétaire général/haut représentant, le chef de l'équipe de planification de l'UE (EPUE Kosovo).

Fait à Bruxelles, 2 mai 2006.

*Par le Comité politique et de sécurité*

*Le président*

F. J. KUGLITSCH

<sup>(1)</sup> JO L 112 du 26.4.2006, p. 19.